



29 juin 2007

- *L'assemblée générale de l'Omnium des Libertés (7 avril 2007).*
- *Le procès en dissolution de l'UNADFI, 2^{ème} round (appel).*
- *La gauche a perdu les élections. Petit rappel de son sinistre acharnement contre les sectes. Pour la droite: « wait and see ».*
- *Les atteintes aux libertés républicaines du député Fenech.*

Chers amis(ies),

J'ai tardé pour plusieurs raisons à envoyer cette lettre : les résultats du procès contre l'UNADFI qui ont tardé, les élections présidentielles et législatives qui ont occupé les esprits et dont nous reparlerons dans la suite de cette lettre du moins dans le domaine qui nous concerne et enfin beaucoup de travail, de sollicitations et donc peu de temps pour écrire.

Pour respecter la chronologie des événements, parlons d'abord d'un événement qui a eu lieu en Avril et qui a son importance pour notre association : L'AG de l'Omnium des libertés a eu lieu, par une belle journée ensoleillée, le samedi 7 avril, au lieu dit le Pont du secret en forêt de Brocéliande près de Paimpont, dans la propriété de l'une de nos adhérentes et amie, pour éviter d'éventuelles manœuvres discriminatoires, telles que nous en avons connues par le passé de la part des antisectes, des agents de la municipalité « socialiste » de Rennes et de l'état français qui ont fait main basse en toute illégalité sur la vie associative et la liberté d'expression dans cette ville.

Peu importe ! Les chiens aboient et la caravane passe. Nous sommes toujours là et nous y serons encore bien après la disparition de la secte des antisectes, de ses adeptes dopés à la diffamation et à l'intolérance religieuse.

Cette assemblée générale s'est bien déroulée : d'abord la projection du film du CICNS « 120 minutes pour la liberté spirituelle (1^{ère} partie), puis le bilan d'activité de l'Omnium et le rapport financier tous deux approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés, le quorum étant atteint.

Deux changements importants : au niveau du bureau de l'association, madame Antoinette Costa a souhaité être remplacée au poste de secrétaire par Jean-pierre Simon. Jacques Dubreuil reste président et François Dourlens trésorier. Pour des raisons budgétaires et pour des raisons professionnelles en ce qui me concerne (prétraite), nous avons décidé de changer le siège de l'association qui ne sera plus dorénavant au 49 avenue monseigneur Mouëzy, 35000 Rennes mais au Pont du secret, 35380 Paimpont. Pour l'instant il n'y aura pas de téléphone tant que le secrétariat ne sera pas installé mais vous pouvez toujours me joindre au 06 80 33 47 54. Nous espérons, avec les économies réalisées avec ce local moins onéreux, dégager un budget pour la création d'un site Internet qui aura, nous l'espérons, l'impact national et international nécessaire pour dénoncer publiquement la réalité répugnante et parfois macabre de la répression antisecte en France. J'en profite pour vous annoncer, pour ceux qui ne le sauraient pas encore, la mort de Loïc Le Ribault encore relativement jeune (60 ans), mort d'une tumeur certes mais surtout usé par la répression ignoble dont il a fait l'objet, comme Beljanski et comme bien d'autres. Salut Loïc et bon vent !

Le 27 mars dernier a eu lieu le deuxième épisode du procès en dissolution de l'UNADFI et de l'ADFI Nord. Vous vous rappelez que le tribunal de Paris avait donné, en première instance, raison à l'UNADFI contre nous et nous avait lourdement sanctionnés pour procédure abusive en prononçant des peines d'amendes rocambolesques (des dizaines de milliers d'Euros), des peines d'annonce très onéreuses dans les journaux et autres frais de procédure. Contrairement à ce jugement de première instance, la cour d'appel de Paris a considéré que nous n'apportions pas encore suffisamment de preuves pour que le tribunal

puisse prononcer la dissolution de l'UNADFI, mais que, par contre, au vu des dossiers et des témoignages produits, notre procédure était parfaitement justifiée et qu'il n'y avait donc pas lieu de nous condamner pour procédure abusive. L'UNADFI a donc perdu l'intégralité des gains de la procédure précédente et y compris le remboursement de ses frais de procédure ce qui est rare dans ce genre de procès. C'est donc une demie victoire contre nos adversaires mais c'est surtout une brèche dans l'incroyable complicité dont la justice a toujours fait preuve jusqu'à l'écoeurement à l'égard de ces messieurs dames de l'UNADFI et de l'ADFI nord.

Nous n'avions guère d'illusion quant à l'issue de cette procédure et nous allons donc poursuivre en cassation puis en cour européenne de justice, comme prévu, du moins en ce qui concerne les dossiers qui sont les plus consistants. Nous avons indéniablement marqué un point contre L'UNADFI dans cette procédure et cela était déjà très sensible lors du procès du 27 mars. Notamment avec l'intervention musclée et inattendue du ministère public qui, pour la première fois, a parlé de diffamation mais aussi de dénonciation calomnieuse et a déclaré avoir été sensible à la détresse exprimée par les victimes. Il est vrai que Maître Tubiana, avocat de l'UNADFI et « membre de la Ligue des droits de l'homme » n'a pas cessé pendant toute la durée de l'audience de manifester son dédain et sa satisfaction morbide à l'exposé des souffrances et des épreuves exprimées par les victimes ou leurs avocats. Ceci n'a visiblement pas échappé au tribunal !

Autre bonne nouvelle le CCMM, l'autre association antisectes française, d'obédience socialiste et issue des mouvements de « libre pensée » contrairement aux cathos de l'UNADFI, a été condamné pour diffamation à la suite d'une plainte de nos amis de CAP pour diffamation à leur encontre. Cette condamnation pourrait d'ailleurs évoluer dans la mesure où l'accumulation des condamnations pour diffamation de cette association, les soupçons de corruption et de détournement de fonds publics constitue une matière à dissolution. Rappelez-vous que j'ai porté plainte il y a quelques temps contre Vivien et sa femme + Groscolas, président du CCMM pour détournement de fonds publics. La plainte n'a pas été suivie par le procureur de la république de Paris, qui les a couverts, mais le dossier est toujours d'actualité, bien au chaud et nous savons par ailleurs qu'il y a eu malgré tout enquête de police et « gros savon » pour ces messieurs dames de la part des autorités.

Les antisectes accumulent les bévues à l'instar du tristement célèbre député antisectes Fenech qui, en plein deuxième tour des élections législatives a accusé le parti de la France en action d'être infiltré par les sectes tout particulièrement la scientologie, Raël et même l'Ordre du temple solaire (voir article en fin de lettre). Tout cela parce certains d'entre-nous (Cotten, Bécourt, Bédrouni) qui n'ont jamais appartenu à aucun de ces mouvements mais ont ouvertement attaqué les antisectes comme je le fais, se sont présentés comme candidats aux législatives auprès de Jean Marc Governatori, président de « La France en action ». De toutes façons même si certains candidats étaient membres d'un mouvement spirituel ou religieux nouveaux ils ont le droit le plus strict de se présenter aux élections législatives comme tout citoyen français en possession de ses droits civils. Cette diffamation grave en pleine campagne électorale risque d'avoir des retombées politiques et juridiques pour Fenech qui n'en est pas à une « affaire » près, lui aussi, comme Pasqua. Il a été récemment impliqué dans plusieurs affaires : Un de ses collaborateurs dans sa revue a été reconnu coupable de propos antisémites. Fenech n'a pas été condamné mais a interrompu la publication. On l'accuse d'avoir perçu un soutien financier « significatif » de la part des trafiquants d'armes Gaydamak et Falcone inculpés dans l'affaire de l'Angolagate. C'est cette même affaire qui a valu également au fils Mitterrand une inculpation.

Fenech, député UMP, tout comme Christine Boutin, ministre du gouvernement actuel, est un militant catholique intégriste. Curieusement le Pape n'hésite pas, lui aussi, à qualifier de sectes les mouvements protestants pentecôtistes au Brésil ou ailleurs. Le cardinal Bertone

déclarait récemment : « *Hélas, le phénomène des sectes représente un phénomène qui afflige non seulement le continent latino-américain, mais aussi le Nord de l'Amérique et nos pays aussi* ». Il réclame aussi à ses fidèles le boycott d'Amnesty international sous prétexte qu'il ne partage pas les positions de cette ONG en particulier sur la libéralisation et l'encadrement de l'avortement dans les pays du tiers monde. Quand on connaît les conditions de vie et la réalité sexuelle de ces pays, comment peut-on juger la position de cette ONG ? L'intolérance n'est pas un phénomène nouveau dans l'église et nous sommes dans la droite ligne de l'inquisition même si l'Eglise a parfois tenté de limiter, bien timidement, le zèle des inquisiteurs, surtout contre les juifs au moyen âge. Cultiver la haine ou le rejet de l'autre a toujours abouti au pire parce que la nature humaine est obscure et dangereuse sans le respect et la reconnaissance d'autrui, sans l'acceptation de sa différence et de ses idées. Aimer l'autre c'est aimer sa différence comme la mienne et aimer Dieu c'est aimer toutes les différences comme la mienne. Je ne peux pas comprendre que des gens qui se disent chrétiens attisent le feu de la chasse aux sorcières, l'un des pires fléaux de l'humanité.

La gauche a perdu les élections présidentielles et le peuple souverain a équilibré ce vote par des législatives relativement moins favorables au gouvernement Sarkozy. On peut déplorer le choix d'un gouvernement de droite pour des raisons de politique sociale ou générale mais en qui nous concerne je voudrais rappeler un certain nombre de faits qui établissent clairement le parti socialiste comme l'instigateur numéro 1 de la lutte antisectes depuis les années 1980. La pseudo laïcité de ce parti et de la gauche en général est en fait une nouvelle religion, une idéologie athée dominante et internationaliste, s'affirmant à l'exclusion de tout autre, comme celle de l'Eglise catholique qui parle, quant à elle, d'œcuménisme pour masquer sa volonté de ramener à elle seule « le peuple de Dieu égaré ».

La lutte antisecte en France a clairement commencé sous la présidence de François Mitterrand. C'est le premier ministre de l'époque, André Maurois, qui a donné mission à Alain Vivien d'établir le premier rapport parlementaire sur les sectes (1984). Par la suite les différents ministères socialistes qui se sont succédé n'ont fait qu'enfoncer le clou. Laurent Fabius, premier ministre de l'époque donnera l'ordre aux RG de fabriquer de toutes pièces l'affaire des sectes pour détourner l'attention de l'opinion publique de l'affaire du sang contaminé dans laquelle il était gravement impliqué de même que le maire de Rennes, Edmond Hervé, qui portera le chapeau pour les autres. Mis à part le fameux député Fenech et le sénateur About, les députés les plus actifs dans l'élaboration du rapport parlementaire sur les sectes de 1995 furent socialo-communistes essentiellement (Gest, Brard). Alain Vivien retrouvera un mandat encore plus actif sous la houlette de Jospin, premier ministre de l'époque, militant antisectes convaincu, qui fermera les yeux sur les dépenses exorbitantes de Vivien et les détournements de fonds publics au profit de sa femme et du CCMM. In Fine Catherine Picard, député socialiste, sera à l'origine de la loi About-Picard sur les sectes, cas unique dans le monde de loi antisectes adoptée par une « démocratie » (identique en tout point à la loi fasciste du Piaggio de Mussolini abrogée après la guerre) et qui sera applaudie par des pays portant gravement atteinte aux droits de l'homme comme la Chine et la Corée du Nord. Comble de l'ironie, Picard, la Trotskiste, prendra la présidence de l'UNADFI issue des milieux catholiques les plus sectaires. Il est vrai qu'entre sectaires de gauche ou de droite, « croyants » ou athées ! Jean-Pierre Raffarin, quand à lui, mettra fin à l'utilisation scandaleuse d'un rapport parlementaire gravement mensonger et diffamatoire en 2005. Sarkozy désapprouvera dans son livre l'action de l'UNADFI (« le remède s'est avéré bien pire que le mal »). Espérons qu'il contribuera à y mettre un terme. Je ne résiste pas à la tentation de vous communiquer une pièce de choix qui « sent bon » l'ambiance des journaux d'extrême droite antisémites d'avant guerre : c'est la première page de l'article paru dans le « JOURNAL CHRETIEN » du 9 juin 2007 et relatant la dénonciation de Fenech contre la France en action. Vous y découvrirez avec surprise, comme moi, que le président de l'Omnium des libertés,

c'est-à-dire moi, a été candidat de la France en action dans les hauts- de-Seine. Il y aurait donc deux Jacques Dubreuil en France président de l'Omnium ou un député qui ment comme il respire. Je penche pour la deuxième hypothèse.
Amitiés à tous !

Jacques Dubreuil

Georges Fenech fustige les liens entre le parti « France en Action » et les sectes - JOURNAL CHRETI... Page 1 sur 4


Georges Fenech fustige les liens entre le parti « France en Action » et les sectes

M. FENECH (UMP) DÉNONCE LA PRÉSENCE DE SECTES DERRIÈRE « LA FRANCE EN ACTION »
samedi 9 juin 2007



Le député UMP, Georges Fenech, président de la commission d'enquête parlementaire sur les sectes a dénoncé jeudi auprès de l'AFP « les liens » existant entre le parti « France en action » qui présente 475 candidats aux législatives et des sectes comme la scientologie, les raéliens, Moon ou l'Ordre du temple solaire (OTS).

Voir en ligne : <http://www.20minutes.fr/article/162...>

 [Version imprimable](#)

Le député UMP, Georges Fenech, président de la commission d'enquête parlementaire sur les sectes a dénoncé jeudi auprès de l'AFP « les liens » existant entre le parti « France en action » qui présente 475 candidats aux législatives et des sectes comme la scientologie, les raéliens, Moon ou l'Ordre du temple solaire (OTS).

« Je tiens à informer l'opinion et les électeurs des liens existants entre le parti France en action qui présente des candidats dans la quasi totalité des circonscriptions françaises avec des organisations à caractère sectaire tels que l'OTS, le mouvement raélien, la scientologie, la kinésiologie, Moon et Krishna », a déclaré le député du Rhône.

M. Fenech affirme que « France en action, dirigée par Jean-Marc Governatori, ancien chef d'entreprise, est l'émanation de plusieurs mouvements sectaires ».

Il a identifié plusieurs candidats de ce parti qui ne sont que des « faux nez de sectes ». Ainsi, à Lille, Thierry Beccourt, président de la Coordination des associations de particuliers pour la liberté de conscience représente, selon lui, la scientologie.

M. Fenech, également magistrat, souligne que « ce n'est pas la première fois que les sectes utilisent le financement des partis politiques à l'occasion des élections » rappelant la présence du Parti de la loi naturelle et du Parti ouvrier européen aux présidentielles.

Dans les Hauts-de-Seine, le président de « l'omnium des libertés », sorte de syndicats des sectes est le candidat du parti de M. Governatori.

L'église de scientologie est représentée en Corrèze par Gérard Gascou, le mouvement raélien dans l'Aube par Lucien Maees, le mouvement Moon dans le Rhône par M^{me} Aline Adin-Rouveure, l'Ordre du temple solaire dans les Alpes-Maritimes par René Fiorese, assure encore le député.

Il indique que le mouvement du Graal est « représenté dans le Nord » et signale le